

Tourisme wallon en mutation Nouveau cap... pour plus de professionnalisation !



Depuis le 1^{er} juillet, un nouveau Code wallon du tourisme régit ce secteur important à l'échelle de la Wallonie, une filière capitale surtout en Luxembourg belge. Tout le monde l'aura compris, il s'agit en l'espèce de simplifier, de moderniser et de renforcer la compétitivité de ce secteur-clé de notre économie régionale. Dont acte...

Le tourisme wallon amorce donc un virage stratégique. Cet été marque le passage, avec un véritable code qui remplace un dispositif devenu obsolète avec le temps, en particulier sur le plan administratif. Finie la classification contraignante des hébergements touristiques et attractions, désormais remplacée par un système plus souple de certification. Pour les professionnels du secteur, cela signifie une réduction des lourdes bureaucratiques et une responsabilisation accrue des opérateurs quant à la qualité de leur offre. Les hébergeurs, offices du tourisme et gestionnaires d'attractions auront ainsi davantage de marge de manœuvre pour

innover, s'adapter aux attentes des visiteurs et investir dans l'expérience client.

Vers un tourisme plus compétitif et durable

Autre réforme symbolique : la fin de l'appellation « syndicat d'initiative », remplacée par un identifiant commun et unanimement reconnu : Office du tourisme. Maintenant, au-delà du nom, le changement là-dedans s'accompagne d'une refonte des règles de reconnaissance et de subventionnement, avec un accent mis sur des critères plus objectifs, basés sur l'activité réelle, la profession-

nalisation des équipes et les retombées économiques.

Professionnalisation

En un mot comme en cent, derrière ces ajustements réglementaires se cache une ambition claire : faire du tourisme un levier de développement économique durable en Wallonie. Le secteur représente environ 6 % du PIB régional et soutient plus de 60.000 emplois directs et indirects. Dans un contexte post-COVID et face à une concurrence accrue (y compris intra-belge), la professionnalisation devient cependant une condition de survie face aux offres alléchantes de l'étranger et tenant compte des nouveaux rythmes scolaires qui offrent des périodes longues de vacances à plusieurs moments de l'année.

Le secteur représente environ 6 % du PIB régional et soutient plus de 60.000 emplois directs et indirects.

entrepreneurs et indépendants actifs dans l'hébergement, la restauration ou les loisirs, ces changements peuvent ouvrir la voie à de nouveaux modèles économiques : offres packagées, diversification saisonnière, partenariats public-privé.... La simplification administrative permettra aussi de consacrer plus de temps à la gestion opérationnelle et au développement commercial. À la Chambre de commerce, au travers de notre projet ATC Tourisme, nous sommes d'ailleurs actifs et présents pour former les opérateurs pour les rendre plus efficaces, agiles et innovants.

Responsabilisation des acteurs touristiques...

Le nouveau Code wallon du tourisme s'inscrit donc dans une logique de modernisation et de compétitivité. Il clarifie les règles du jeu et mise sur l'autonomisation des acteurs, dans une région dont le potentiel touristique reste sous-exploité. Aux professionnels désormais de saisir l'opportunité... ●

> Vous exploitez un hôtel en province de Luxembourg ? Nous sommes là pour vous guider, vous accompagner, vous renseigner. Appelez-nous : Le Comptoir Hôtels - Tél. : 061 29 30 55